

I. ETAT CIVIL

VALETTE Claude Denis Auguste

NAISSANCE :

Date : 15 août 1805¹.
Lieu : Salins (Jura).

MORT :

Date : 10 mai 1878.
Lieu : Paris (Seine).

TITRE NOBILIAIRE / DECORATIONS :

En 1830, la médaille de Juillet lui fut décernée pour sa participation à la Révolution. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 27 avril 1845, puis officier de ce même Ordre le 14 août 1869. Le 13 février 1879, en accord avec ses collègues, le Doyen Colmet d'Aage demanda qu'une rue portât le nom de Valette².

RELIGION / FRANC-MACONNERIE :

Valette était catholique pratiquant.

ORIGINE / PARENTE / ALLIANCE :

Son père (Claude-Josué Valette³) était républicain et ancien volontaire de 1792. Il combattit à Jemmapes, puis passa dans le corps d'armée de Hoche. Il devint imprimeur avant d'entrer au Ministère de la Guerre. Sa mère, Pierrette Marguerite Thervay, était receveuse de la loterie impériale⁴. Son grand-père, Jean-Nicolas, fut notaire. A Liège, Valette épousa Joséphine Virginie Dejaer, fille d'un négociant⁵. Ils n'eurent pas d'enfant. Son oncle, professeur d'Allemand et germanophone, lui apprit l'Allemand.

RELATIONS :

Esmein, son élève, le dénomma son « vieux maître ».

TRAITS DE CARACTERE :

Valette était apprécié pour ses qualités personnelles de modestie, d'honnêteté, d'amabilité et de franchise. Sa bonté était également reconnue.

¹ Cette date figure sur la plaquette de son dossier administratif. Huart et Bouineau indiquent le 16 août 1805.

² Lettre au ministre du 14 février 1879, Dossier administratif, AJ/16/236. La rue choisie, perpendiculaire à la place du Panthéon du côté de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, s'appelait au début du XIIème siècle rue des Sept-voies, puis de Savoie vers 1300. Hillairet (J.), *Dictionnaire historique des rues de Paris*, Paris, 1985.

³ Il naquit le 23 février 1776.

⁴ Elle décéda en 1876 à l'âge de 97 ans.

⁵ Acte de mariage, F/17/21826.

Son enseignement se distinguait par la netteté de ses vues, la sagacité de ses observations et sa claire interprétation des textes. Valette fut un des plus éminents représentants du droit français.

II. VIE PROFESSIONNELLE

ETUDES :

1. secondaires :

Il entra au lycée de Besançon puis, à neuf ans, au Conservatoire de musique dans la classe de violon. Au Lycée de Versailles, il reprit à dix ans les études classiques qu'il avait à peine commencées au Lycée de Besançon. Il y reçut les deux prix d'honneur de rhétorique et de philosophie.

2. supérieures :

En 1824, il étudia le droit à Paris. Il eut pour professeurs Ducaurroy, Delvincourt et Pardessus. Il fut reçu licencié en droit en 1827.

3. thèse soutenue :

Il fut reçu docteur en droit à la Faculté de Paris le 11 juin 1830.

En droit romain, son sujet de thèse se rapportait au titre du Digeste *Si quadrupes pauperiem fecisse dicatur*, portant sur les actions noxales et la loi *Aquilia*.

En droit français, son sujet portait sur les quasi-contrats, les délits et les quasi-délits, et impliquait l'étude de la théorie des dommages-intérêts.

4. agrégation :

Il fut agrégé le 23 avril 1833.

ACTIVITES :

1. Enseignement :

a. carrière :

Valette fut candidat au concours ouvert le 19 novembre 1832 à la Faculté de droit de Paris pour trois places de professeur-suppléant.

Le 1^{er} avril 1833, il soutint le sujet *Du régime dotal* devant un jury composé de Blondeau (Doyen et Président du concours), Morand, Berriat Saint-Prix, De Portetz, Duranton, Demante, Ducaurroy, Bugnet, Poncelet, Royer-Collard, Pellat, Bravard et Hardoin (conseiller à la Cour Royale et juge adjoint). Il fut nommé professeur suppléant (« chargé de cours ») à la chaire de droit civil de la Faculté de Paris⁶.

Valette prit part au concours ouvert le 10 janvier 1837 à la Faculté de droit de Paris pour deux chaires de Code civil vacantes.

Le 31 mars 1837, il soutint le sujet en droit romain : *Dissertatio juridica ad titulos pandectarum de liberis et posthumes heredibus instituendis vel exheredandis et de bonorum possessionis contra tabulas*. Le jury était composé de Blondeau (Doyen et Président du concours), Berriat Saint-Prix, Duranton, Demante, Ducaurroy, Bugnet, Poncelet, Royer-Collard, Pellat, Bravard, Rossi, de

⁶ Parmi un grand nombre de candidats, furent nommés : 1^{er} Boitard, 2^{ème} Valette et 3^{ème} Perreyve.

Brière de Valigny (conseiller à la Cour de cassation), Bryon, Rolland de Villargues et Ferey (conseillers à la Cour Royale de Paris).

Le 21 avril 1837, il soutint le sujet en droit français : *Des Obligations alternatives, solidaires divisibles et indivisibles, avec clauses pénales, dissertation sur les principes généraux et solutions des principales questions sur la matière*⁷. A l'issue du concours, furent nommés premier Valette et second Oudot.

A l'âge de 32 ans, il succéda à Delvincourt comme professeur titulaire et occupa ainsi la chaire de droit civil de la Faculté de Paris. Il dispensa cet enseignement pendant plus de quarante ans.

Il remplit ces fonctions jusqu'à sa mort, à l'exception de la période républicaine de 1848 à 1851. Après le coup d'Etat de 1851, il reprit sa chaire de droit français qu'il occupa jusqu'à trois jours avant sa mort.

Il fut nommé membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique en 1873. Le 26 juin 1877, il fut nommé pour un mois doyen de la Faculté de Paris en remplacement de Colmet d'Aage en raison des problèmes de santé de ce dernier⁸.

b. direction de thèses :

Il dirigea la thèse de Bufnoir qui fut reçu docteur le 15 janvier 1868.

2. Pratique :

Licencié en 1827, il prêta serment le 19 novembre de cette même année et resta inscrit au Barreau de Paris jusqu'à sa mort. Avocat en titre, il ne plaida jamais. Mais il venait au Palais écouter les plaidoiries développées autour de ses consultations données à l'occasion des affaires importantes, comme la succession de S.A.R. duc de Brunswick Charles II. Secrétaire de la Conférence des Avocats en 1830-1831 avec Ledru-Rollin, il était orateur reconnu du Barreau. Il fut reconduit dans ces fonctions en 1831-1832.

3. Politique :

Il débuta comme écrivain l'année même de son doctorat par une brochure politique assez vive contre la pairie héréditaire⁹.

En 1845, il fut membre et rapporteur de la commission nommée par l'Assemblée pour préparer les lois sur la réforme hypothécaire et sur le crédit foncier¹⁰. Valette fit également partie, au Ministère de la Justice, d'une commission chargée de la révision du Code d'instruction criminelle. En 1848, il fut nommé, par le gouvernement provisoire, membre de la commission chargée de préparer une loi sur l'organisation judiciaire.

Après la révolution de Février, Valette fut élu aux Assemblées nationales¹¹ par les électeurs du Jura. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Jura à l'Assemblée constituante¹². Républicain

⁷ La composition du jury était la même que celle du 31 mars 1837.

⁸ Lettre du vice-recteur d'Académie, Dossier administratif, AJ/ 1 6/236.

⁹ *De la pairie héréditaire, considérée comme pouvoir législatif et comme pouvoir judiciaire*, Delaunay, Paris, 1831.

¹⁰ La Faculté de Paris le délégua comme rapporteur auprès de la commission. Le rapport fut adopté par la Faculté sur la présentation faite par Valette au nom de la commission composée de Blondeau, Demante, Perreyve et Valette (professeurs), et de Ferry, Bonnier et Roustain (suppléants).

¹¹ Il était alors investi du mandat de député à l'Assemblée constituante, puis à la Législative.

modéré, il remplit dignement son mandat et se faisait surtout remarquer dans les discussions relatives à d'importantes questions légales. Il n'abordait que rarement les questions de pure politique, ou il le faisait toujours avec la plus grande modération, notamment lors de la discussion sur la loi relative aux clubs et à la presse. Il intervint notamment dans les débats sur l'abolition immédiate des majorats, mesure réclamée par de Parieu (Valette s'y opposait), la publicité des contrats de mariage (il se prononça pour cette mesure), la suppression de la quotité disponible (contre laquelle il s'opposait), la suppression du travail du dimanche (il se prononça en faveur de cette mesure), l'organisation judiciaire, le timbre des effets de commerce, les conditions de la naturalisation des étrangers résidant en France et l'inscription hypothécaire. Lors de ce mandat, Valette vota pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort et contre l'amendement Grévy. Il vota également contre le droit au travail, contre l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine et pour l'amnistie du 2 mai 1849. Il fut vice-président du comité de législation.

Pendant les journées de juin 1848, Valette combattit dans les rues de Paris dans le camp du maintien de l'ordre contre les insurgés. Avec certains parlementaires, il fut chargé par l'Assemblée de rendre compte, le 23 juin, de l'état de Paris insurgé. Le général Damesme, blessé mortellement le 24 juin en franchissant une barricade, demanda à Valette, qui le reçut mourant dans ses bras, de faire connaître à l'Assemblée la manière dont il avait rempli son devoir. Valette s'acquitta de cette mission le soir même.

Il se fit remarquer pour son sang froid, particulièrement pendant la prise du Panthéon et des barricades des rues de l'Estrapade et de Fourcy. *Le Moniteur* du 25 juin 1848 fait état des dangers qu'il encourut.

Aux élections de mai 1849, Valette se présenta avec ses collègues Gréa, Jobez, Huot et Chevassus. Ils furent accusés par leurs adversaires d'avoir voté contre la diminution de l'impôt du sel. Ils répondirent, par voie d'affichage, avoir « voté en principe la réduction du sel : il est faux qu'ils aient été hostiles à cette mesure »¹³. Ils voulaient seulement en ajourner la mise à exécution au 1^{er} juillet 1849. Mais le dommage était fait dans un pays agricole comme le Jura et Valette échoua. Mais le 14 juin suivant, un siège devint vacant à la Chambre après le décès de Cordier. Il fut réélu à l'Assemblée législative lors de l'élection partielle du 8 juillet 1849¹⁴. Valette siégea parmi les membres de la gauche modérée à l'Assemblée législative jusqu'à sa dissolution, le 2 décembre 1851.

Lors du débat sur les coalitions en novembre 1849, Valette prononça un de ses discours les plus remarquables¹⁵. Il prit également la parole lors des débats sur la révision des procès criminels et la réhabilitation des condamnés innocents, la suppression de chaires de droit constitutionnel et

¹² Il fut élu le 4^{ème} sur 8 par 38 056 voix pour un total de 71 155 votants.

¹³ V. l'affiche conservée à la Bibliothèque Nationale, *Impôt du sel, citoyens des campagnes on vous trompe !...*, Impr. de F. Gauthier, Lons-le-Saunier, 1849 [réponse des députés Chevassu, Gréa, Huot, Jobez et Valette à une affiche des députés Cordier, Grévy et Tamisier].

¹⁴ Il fut réélu par 18873 voix contre 16622 pour Charles Ribeyrolles, démocrate socialiste, et 3329 pour Lamartine.

¹⁵ Après le rejet par la Chambre de l'amendement Morin, qui tendait à établir la liberté absolue des coalitions, il tenta avec Wolowski de faire prévaloir un système tenant le milieu entre la répression et la liberté absolue. Ce système ne plaçait sous le coup de la loi pénale que le concert ayant pour but d'arriver injustement et abusivement, de la part des ouvriers comme de la part des patrons, à la cessation du travail. Wolowski signa avec Valette cet amendement que l'Assemblée rejeta, se fondant sur l'embarras qu'aurait éprouvé la magistrature à déterminer l'injustice et l'abus.

d'histoire du droit à laquelle il s'opposait, les privilèges et hypothèques, ainsi que la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement à laquelle il s'opposait.

Lors du coup d'État de 1851, apprenant l'arrestation des représentants réunis à la mairie de la rue de Grenelle, il réclama son incarcération au chef d'un poste militaire. Comme l'officier hésitait, il s'écria : « J'ai deux titres pour être arrêté : je suis représentant du peuple et professeur de droit. » Valette fut arrêté, conduit à la caserne du quai d'Orsay, enfermé à Vincennes pendant quelques jours, puis remis en liberté.

Sous l'Empire, il reprit sa chaire de droit civil à la Faculté de Paris. Mais pendant toute la durée de l'Empire, il se tint à l'écart et accepta seulement de faire partie de la commission des réformes de l'enseignement présidée par Guizot en 1869.

4. Arts et lettres :

A neuf ans, Valette fut reçu au Conservatoire dans la classe de violon, et manifesta une vocation musicale remarquable. Il en fut retiré l'année suivante, sa famille voulant lui ouvrir une autre carrière.

5. Sociétés savantes :

Le 5 juin 1869, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (section de législation, droit public et jurisprudence) en remplacement de Troplong.

6. Collaboration à des revues :

De 1840 à 1848, il dirigea la *Revue de droit français et étranger* en collaboration avec Foelix et Duvergier.

En 1840, il devint avec Duvergier un des directeurs de la partie française de la *Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique*. En 1847, Bergson, Laferrière et Bonnier furent adjoints aux autres rédacteurs.

De 1865 à 1877, il collabora au *Recueil du notariat* avec Josseau, Mourlon et Vavasseur.

INTERNATIONAL :

De septembre à octobre 1838, il voyagea sur les bords du Rhin et en Hollande. Il fut surtout apprécié en Allemagne par sa traduction allemande du *Traité de la possession en droit romain* de Savigny¹⁶.

¹⁶ « Aussi est-il, hors de l'École et jusqu'en Allemagne, un des plus brillants représentants du droit français. La connaissance des langues et surtout des législations de toute l'Europe lui permet de signaler les *desiderata* de notre code sans jamais en abandonner les principes». Vapereau (L.G.), *Dictionnaire universel des contemporains*, 5ème édition, 1880, p. 1791-1792.

III. PUBLICATIONS

OUVRAGES :

De la Pairie héréditaire considérée comme pouvoir législatif et comme pouvoir judiciaire, et du mode de constitution d'une seconde chambre, Delaunay, Paris, 1831.

Disceptatio juridica ad titulos Pandectarum de Liberis et posthumis heredibus instituendis vel exheredandis et de Bonorum possessione contra tabulas, quam...tueri conabitur, Fain, Paris, 1837.

PROUDHON (J.-B.-V.), *Traité sur l'état des personnes et sur le titre préliminaire du Code civil*, 3^{ème} éd. Augmentée par M. Valette, Lagier, Dijon, 1842-1843.

Traité des privilèges et des hypothèques, Joubert, Paris, 1846.

Explication sommaire du livre premier du code Napoléon et des lois accessoires, Marescq aîné, Paris, 1859.

De la propriété et de la distribution des biens, commentaire des titres I et II du livre II du Code civil, A. Marescq aîné, Paris, 1879 [ouvrage posthume édité par F. Hérold et Ch. Lyon-Caen].

Mélanges de droit, de jurisprudence et de législation, Marescq aîné, Paris, 1880 [recueil posthume publié par F. Hérold et Ch. Lyon-Caen].

ARTICLES :

« Observations sur le *commentaire du titre de la vente*, par M. Troplong », extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, T. II, 1835, pp. 443 et s. ; T. III, 1836, pp. 277 et s.

« Enfants incestueux, légitimation par mariage subséquent », extrait de la *Revue de législation et de jurisprudence*, T. VIII, avril-septembre 1838, pp. 37 et s.

« Immeuble dotal, action en nullité, prescription », extrait de la *Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, T. VII, 1840, pp. 241-258.

« De l'effet ordinaire de l'inscription en matière de privilèges sur les immeubles », extrait de la *Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, T. VIII, 1841, pp. 1 et s.

« L'effet de la chose jugée sur la qualité d'héritier », extrait de la *Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, T. IX, août 1842, pp. 257 et s.

« De la jurisprudence actuelle sur les droits d'enregistrement », extrait de la *Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, T. X, 1843, p. 216.

« Chose jugée, créancier hypothécaire », extrait de la *Revue de droit français et étranger*, T. I, 1844, p. 27.

« De la règle que les meubles n'ont pas de suite par hypothèque », *Revue de droit français et étranger*, T. II, 1845, pp. 365 et s.

« Le successible renonçant », extrait du journal *le Droit* des 17 décembre 1845, 6 septembre 1854, 13-14 et 15 janvier 1868 ; extrait de la *Revue pratique de droit français, jurisprudence, doctrine, législation*, T. XXV, 1868.

« De l'étendue de la quotité disponible entre les époux qui ont des enfants communs, et de la combinaison de cette quotité avec la quotité disponible ordinaire », extrait du journal *le Droit* du 11 mars 1846.

« De l'hypothèque et de l'exécution forcée qui peuvent résulter en France des jugements étrangers », extrait de la *Revue de droit français et étranger*, T. VI, 1846, p. 597.

« De l'hypothèque qui résulte des contraintes administratives », extrait de la *Revue de droit français et étranger*, T. IV, 1847, pp. 832 et s.

« De l'hypothèque judiciaire », extrait de la *Revue de droit français et étranger*, T. VI, 1849, pp. 912-927 et 972-994.

« Observations sur le *Cours analytique de Code Napoléon*, T. II, par M. Demante », extrait du journal *Le Droit* du 30 mars 1854.

« Observations sur *Chambre du conseil en matière civile et disciplinaire, jurisprudence de la Cour et du Tribunal de Paris*, par M. Bertin », extrait du journal *Le Droit* du 5 décembre 1856.

« Question des reprises de la femme », extrait de la *Revue pratique de droit français, jurisprudence, doctrine, législation*, T. IV, 1857, pp. 529-543.

« Observations sur *Turgot philosophe, économiste et administrateur*, par M. Batbie », extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, T. XIX, 1861, pp. 362 et s.

« Observations sur *Des obligations solidaires en droit romain*, par M. Ch. Demangeat », extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, T. XIX, 1861, pp. 445 et s.

« Observations sur le *Compte rendu du Code pénal prussien du 14 avril 1851 avec la loi sur la mise en vigueur de ce code, et les lois rendues jusqu'à ce jour pour le compléter et le modifier, le tout précédé d'une introduction et traduit pour la première fois en français*, par J.-S.-G. Nypels », extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, T. VIII, septembre-octobre 1862, pp. 613 et s.

« Observations sur le *Traité théorique et pratique des preuves en droit civil et en droit criminel*, par M. Bonnier », extrait du journal *Le Droit* des 26 et 27 décembre 1862.

« Observations sur les *Principes et notion élémentaires pratiques, didactiques et historiques du droit public-administratif*, par M. Bouchéné-Lefer », extrait du journal *Le Droit* du 1^{er} juillet 1863.

« De l'effet de la transcription relativement au privilège du vendeur », extrait de la *Revue pratique de droit français, jurisprudence, doctrine, législation*, T. XVI, juillet-décembre 1863, pp. 433 et s.

« Vente entre époux, séparation de biens, apport de la femme, attributions de valeurs propres au mari », extrait du *Contrôleur de l'enregistrement*, T. XLVII, 1866, pp. 45 et s.

« Enregistrement, transaction, droit proportionnel », extrait du *Contrôleur de l'enregistrement*, T. XLVII, 1866, pp. 177 et s.

« Observations sur le *Traité théorique et pratique des sociétés par actions*, par M. Vavasseur », extrait du journal *Le Droit* du 31 mai-1^{er} juin 1869.

« De la durée persistante de l'ensemble du droit civil français pendant et depuis la Révolution de 1789 », Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques en décembre 1870, extrait du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, T. XCVI, 1872, pp. 527 et s.

« Héritier bénéficiaire, purge des hypothèques », extrait de la *Revue pratique de droit français, jurisprudence, doctrine, législation*, T. XXXIX, janvier-juin 1875, p. 321.

« Observations sur *Histoire des droits de l'époux survivant*, par M. Boissonade », extrait du journal *Le Droit* du 26 octobre 1875.

« Observations sur Le Code pénal belge interprété principalement au point de vue de la pratique, etc., par M. Nypels », extrait du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1877, pp. 309 et s.

« Femme mariée, incapacité contractuelle », extrait du journal *le Droit* des 9 mars 1876, 9 avril 1876 et 27 mars 1878.

AUTRES (Plaidoiries et consultations, cours, discours, affiches électorales, etc.) :

AFFICHES :

Impôt du sel, citoyens des campagnes on vous trompe !, F. Gauthier, Lons-le-Saunier, 1849.

Pétition à MM. Les députés des départements (pour la révision de la Charte de 1830), impr. Fain, Paris (S. d.).

CONSULTATIONS :

« Consultation sur les bons de la monnaie de cuivre, pour M. Dubois de Luchet, contre le Gouvernement mexicain », A. Guyot, Paris, 1854.

« Consultation pour M. Charles Dubois de Luchet, contre le Gouvernement mexicain », A. Vinchon, Paris, 1855.

« Dénî de justice de la part de l'état souverain du Mexique contre tous les sujets français ayant intérêts... », A. Vinchon, Paris, 1855.

« Affaire du testament du duc de Caderousse-Gramont », consultation de Valette pour le docteur Déclat, suivie de l'adhésion de Demolombe, A. Wittersheim, Paris, 1867.

« Consultation pour M. Ad. Beaucourt », (S. éd.) Paris, 1867.

« Conclusions. M. et Mme Edouard Houssaye contre M. Ed. Otto Stern : demande de nullité en mariage formé par Mme Stern », Houssaye, Laon, 1868.

« Conclusions, signifiées le 11 novembre 1868. Défense à demande en nullité de mariage », Renou et Maulde, Paris, 1869.

« Affaire Stern. Extraits de la plaidoirie de Me Rousse », Renou et Maulde, Paris, 1870.

« Jugement Bodinier », Barassé, Angers, 1872.

« Mémoire pour M. Paul-Marie-Stanislas-Honoré d'Albert de Luynes et de Chevreuse... », Plon, Paris, 1875.

« Adhésion manuscrite à une consultation de M. Duvergier », Paris (S. éd. n. d.).

« Consultation de MM. Valette et Duranton en faveur des légataires de La Comtesse de Morsan », Paris (S. éd. n. d.).

« Consultation pour les représentants de Mme Veuve de Bourguignon contre Isnard-Cancelade », par Valette, Duvergier et Demante, Paris (S. éd. n. d.).

COURS :

Cours de code civil professé à la Faculté de droit de Paris, G. Baillièrre, Paris, 1872.

DISCOURS :

« Discours prononcés par M. Valette, ...dans la discussion du projet de loi relatif à la révision du régime hypothécaire », lors des sessions de l'Assemblée nationale législative de 1850-1851, Panckoucke, contenus dans le *Moniteur universel* des 18, 19, 24 et 26 décembre 1850 et des 13 et 16 février 1851, Paris, 1851.

LETTRES :

« Lettre du 19 juillet 1849 au journal *Le Salinois* », contenue dans HUART (A.), *Notice sur M. Valette, professeur à la Faculté de droit de Paris*, L. Larose, Paris, 1879.

NOTICES :

« Notice biographique sur M. Foelix », extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, T. 4, 1854, pp. 86 s.

« Notice biographique sur M. Blondeau », extrait du journal *Le Droit* du 27 novembre 1857.

PREFACES :

GUILBON (N.-A.), *Traité pratique de la compétence civile des juges de paix en matière contentieuse*, A. Durand, Paris, 1864.

RAPPORTS :

« Des réformes à opérer dans la législation hypothécaire au point de vue de la publicité », rapport adressé à M. le Ministre de la justice par la Faculté de droit de Paris, extrait de la *Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, T. IX, août 1842.

« Rapport fait, au nom du Comité de la législation civile et criminelle sur la proposition du citoyen Parieu relative aux majorats et aux substitutions, par le citoyen Valette », extrait de la séance du 6 janvier 1848, Assemblée constituante, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849.

« Rapport fait, au nom du Comité de la législation civile et criminelle, sur une proposition de M. Considérant relative à l'inscription des hypothèques légales et judiciaires, par M. Valette », Assemblée constituante, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849.

« Rapport fait au nom de la 3^e Commission des intérêts communaux et départementaux, sur un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le département des Bouches du Rhône à faire emploi d'un fonds libre, et de modifier une loi antérieure, par M. Valette », extrait de la séance du 9 octobre 1849, Assemblée nationale législative, T. III, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849, n° 333.

« Rapport fait au nom de la troisième commission des intérêts communaux et départementaux, sur un projet de loi ayant pour objet d'autoriser le département des Ardennes à s'imposer extraordinairement pour les travaux d'amélioration des routes départementales par M. Valette », extrait de la séance du 9 octobre 1849, T. III, Assemblée nationale législative, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849, n° 334.

« Rapport fait au nom de la Commission des intérêts communaux et départementaux, sur un projet de loi tendant à autoriser le département de l'Aisne à s'imposer extraordinairement pour l'entretien des routes départementales par M. Valette », extrait de la séance du 12 octobre 1849, Assemblée nationale législative, T. III, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849, n° 348.

« Rapport fait au nom de la 3^e Commission des intérêts Communaux et départementaux sur un projet de loi ayant pour objet d'autoriser la ville de Nantes à faire un emprunt et à s'imposer extraordinairement, par M. Valette », extrait de la séance du 13 octobre 1849, Assemblée nationale législative, T. III, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849, n° 373.

« Rapport fait au nom de la Commission d'initiative parlementaire sur la proposition de M. de Bussières, relative au classement des places de guerre et aux Servitudes militaires, par M. Valette », extrait de la séance du 17 novembre 1849, Assemblée nationale législative, T. IV, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849, n° 506.

« Rapport fait au nom de la 4^e Commission d'initiative parlementaire, sur une proposition de M. Ceyras, tendant à assurer l'égalité du partage des successions, par M. Valette », extrait de la séance du 6 décembre 1849, T. V, Assemblée législative, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849, n° 591.

« Rapport fait au nom de la 4^e Commission d'initiative sur la proposition de M. le Colonel de l'Espinasse, tendant à modifier la loi électorale, par M. Valette », extrait de la séance du 28 décembre 1849, Assemblée législative, T. VI, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849-1850, n° 662.

« Proposition sur les travaux préparatoires pour la confection du code rural, présentée le 2 décembre 1848, par les citoyens Valette (Jura), Richard (Cantal) et de Tillancourt,... », Assemblée constituante, T. VII, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1849, n° 680.

« Proposition relative à la publicité des contrats de mariage, présentée le 16 janvier 1850, par MM. Benoit-Champy, Moreau, et Valette,... », Assemblée législative, T. VII, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1850, n° 732.

« Proposition tendant à modifier l'art. 83 du Code forestier, présentée le 30 janv. 1851, par M. Valette », Assemblée législative, T. XXIV, impr. de l'Assemblée Nationale, Paris, 1851, n° 1600.

« Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de MM. Benoit-Champy, Moreau... relative à la publicité des contrats de mariage, par M. Valette », extrait de la séance du 11 juin 1850, Assemblée législative, T. XVIII, impr. de l'Assemblée nationale, Paris, 1851, n° 1094.

IV. SOURCES

SOURCES MANUSCRITES :

Archives nationales :

SOURCES IMPRIMEES :

CONSEIL DE L'ORDRE, *Tableau des Avocats à la Cour Royale de Paris*, Arrêté par le Conseil de l'ordre, dans sa séance du 14 juin 1831, V. Delaguette, Paris, 1831, p. 58.

LAURENT (H.-C.), *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIXème siècle*, V. Lacaine et H.-C. Laurent, Paris, 1844-1866.

DANTES (A. LANGUE, dit), *Dictionnaire biographique et bibliographique des hommes les plus remarquables dans les lettres, les sciences et les arts*, A. Boyer, Paris, 1875.

A la mémoire de Monsieur Valette, Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, Professeur de Code civil à la Faculté de droit de Paris, 1805-1878, Challarnel Aîné, Paris, 1878, (S. n. signé « Un ami de la famille Valette »).

BITARD (A.), *Dictionnaire général de biographie contemporaine*, Dreyfous, Paris, 1878.

CONSEIL DE L'ORDRE, *Tableau des Avocats à la Cour d'Appel de Paris pour l'Année judiciaire 1877-1878*, Arrêté par le Conseil de l'ordre, dans sa séance du 9 avril 1878, V. Delaguette, Paris, 1878.

GLAESER (E.), *Biographie nationale des contemporains*, Glaeser, Paris, 1878.

LE SERGEANT DE MONNECOVE (F.), *Valette Claude-Denis-Auguste, président de la Société protectrice des animaux. Notice nécrologique*, lue dans la séance annuelle du 5 août 1878, au palais du Trocadéro, impr. De Soye, Paris, 1878.

NICOLET (M.), *Discours prononcé à l'ouverture de la Conférence*, le 23 novembre 1878, impr. P. Mouillot, Paris, 1878.

POLYBIBLION, *Revue bibliographique universelle*, partie littéraire, 2^{ème} série, T. VIII, Paris, 1878.

DANTES (A. LANGUE, dit), *La Franche-Comté littéraire, scientifique, artistique*, A. Boyer, Paris, 1879.

HEROLD (F.), « M. Valette, Notice par M. Herold, vice-président de l'Association », extrait du *1er Bulletin Annuel de l'Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats à Paris*, impr. P. Mouillot, Paris, 1879.

HUART (A.), *Notice sur M. Valette, professeur à la Faculté de droit de Paris, 1805-1878*, L. Larose, Paris, 1879.

HEROLD (F.) et LYON-CAEN (C.), *Notice sur la vie et les travaux de M. Valette*, Marescq aîné, Paris, 1880.

VAPEREAU (L.G.), *Dictionnaire universel des contemporains*, 5ème éd., Hachette, Paris, 1880, p. 1791-1792.

FOURQUET (E.), *Les hommes célèbres et les personnalités marquantes de Franche-Comté du IVème siècle à nos jours*, Séquann, Besançon, 1929.

HILLAIRET (J.), *Dictionnaire historique des rues de Paris*, 8^{ème} éd., éd. de Minuit, Paris, 1985.

DWYER (H. et B.), *Index biographique français*, K. G. Saur, Londres, 1993.

HALPERIN (J.-L.), *Histoire du droit privé français depuis 1804*, PUF, Paris, 1996.

BERTHELOT (A.), *La Grande Encyclopédie : Inventaire raisonné de sciences, des lettres et des arts*, T. XXXI, Société anonyme de la Grande Encyclopédie, Paris, p. 672.

LAROUSSE (P.), *Grand dictionnaire universel du XIXème siècle*, Larousse, Paris, p. 744.

LAROUSSE (P.), *Nouveau Larousse illustré*, Larousse, Paris, p. 1211.

COUGNY (G.) et ROBERT (A.), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, Paris, 1889-1891.